

## Le faux colonel devrait être jugé le 6 septembre

### ÎLE D'OLÉRON

Le septuagénaire répondra de port illégal d'uniforme et de décorations

Le dossier du faux colonel de l'armée française, un Charentais-Maritime âgé de 70 ans poursuivi donc pour port illégal de l'uniforme mais aussi de décorations plus faux dans un document administratif, ce, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015, à Saint-Pierre-d'Oléron, a été hier renvoyé au 6 septembre 2018.

Le bâtonnier Erik Sainderichin, intervenant au nom du cabinet parisien de M<sup>e</sup> Éric Dupond-Moretti, a porté cette demande de renvoi devant le tribunal correctionnel de la Rochelle. Les raisons mises en avant étaient la grève SNCF et le fait que la collaboratrice du cabinet précité, M<sup>e</sup> Loïse Durin, en charge de la plaidoirie, n'a eu le dossier que tardivement.

Notons que dans cette affaire, qui avait fait quelque peu fait sensation dans l'île d'Oléron, la grande chancellerie de la Légion d'honneur est partie civile.



**On ne porte pas impunément des médailles et l'uniforme.** AFP